

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Adjointe, M. Luc THOMASSEY, Adjoint, MM. Dominique BUCHER, Roger BILLER, Sébastien SCHMITT, Jean-Hugues PEYRE, Alexandre ROSE, Steven SCHOENBECK, Flavien KOEBEL, Pascal HERTZOG.

Procurations :

Monique BOESCH à Arlette BRADAT

Absents non excusés :

Blanche SALING

Laurent COTTENCEAU

Secrétaire de séance : Pauline GELER

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Pauline GELER.

- 1) Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2024
- 2) Désignation d'un référent RGPD au sein de la collectivité
- 3) Actes d'urbanisme 2024
- 4) Rapport Annuel 2023 du SIAEP sur la qualité du service de l'eau potable
- 5) Réfection du crépi sur les murets de l'école et du local sapeurs-pompiers
- 6) Mise aux normes de l'ascenseur de l'école
- 7) Contrat de bail pour la mise à disposition de l'étang de pêche de Weckolsheim
- 8) Réparation de l'hydrant et acheminement de l'eau jusqu'à l'extension du cimetière
- 9) Achat de tables et chaises pour le périscolaire
- 10) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2024

Mme Véronique SCHUBNEL émet une observation relative au point 7.12, concernant la signalisation routière. Elle précise que dans la zone 30 située dans la rue Principale, il est proposé de remplacer le marquage dissuasif par une ligne blanche continue afin d'améliorer la sécurité autour de l'école en interdisant les dépassements dans cette zone, notamment lorsque le bus est à l'arrêt. En réponse à la question de Mme le Maire, Mme Véronique SCHUBNEL précise que des espacements seront prévus pour que les riverains puissent rentrer chez eux.

Ces remarques sont prises en compte et intégrées au procès-verbal du 10 septembre 2024.

Point 2 : Désignation d'un référent RGPD au sein de la collectivité

Dans le cadre de la convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au règlement général sur la protection des données (RGPD) que la commune a signé avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, un guide a été transmis à la commune et concerne les bonnes pratiques à adopter en matière de RGPD.

Ce guide fait mention de nombreuses préconisations, notamment en matière de sensibilisation des agents et des élus aux risques liés à la vie privée.

Il est recommandé de nommer un ou plusieurs référents RGPD qui pourra conseiller en interne et faire le lien avec le délégué à la protection des données (qui est, dans notre cas, le CDG 54 de Meurthe-et-Moselle en qualité de personne morale).

Il est conseillé de nommer une personne ayant une bonne connaissance de la collectivité dans son ensemble.

La sensibilisation des agents et des élus peut s'effectuer par différents moyens. A titre d'exemple, il est possible de mettre en place une charte informatique incluant des clauses relatives à la protection des données personnelles ou encore de distribuer aux agents des documents relatifs à la protection des données.

Mme le Maire propose de désigner un référent RGPD parmi les élus. Après débats, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique SCHUBNEL comme référent RGPD au sein de la commune.

Point 3 : Actes d'urbanisme 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune a comptabilisé un nombre important de demandes d'urbanisme. A ce jour, 23 déclarations préalables de travaux et 4 permis de construire ont été enregistrés. Ils sont récapitulés comme suit, et présentés par M. Luc THOMASSEY, 2^e Adjoint :

Référence	Pétitionnaire	Adresse des travaux	Nature des travaux	Date décision
DP 068 360 24 A0001	M. BILLER Roger	3 rue des Prés	Clôture	FAVORABLE (02/02/2024)
DP 068 360 24 A0002	M. DI SCIULLO Frédéric	15 rue du Pigeonnier	Piscine	FAVORABLE (22/02/2024)
DP 068 360 24 A0003	M. RITT Bertrand	9 rue du Moulin	Abri de jardin	FAVORABLE (15/03/2024)
DP 068 360 24 A0004	SARL AC BAT (<i>pour GIRY Christian</i>)	4 rue des Roseaux	Panneaux photovoltaïques	RETRAIT PAR LE DEMANDEUR (22/02/2024)
DP 068 360 24 A0005	M. GIRY Christian	4 rue des Roseaux	Panneaux photovoltaïques	FAVORABLE (13/03/2024)
DP 068 360 24 A0006	M. VONARX David	7 rue de Marbach	Remplacement des tuiles du garage	FAVORABLE (13/03/2024)
DP 068 360 24 A0007	Mme LICHTIN Océane	5 rue des Cerisiers	Ravalement de façade, installation d'un portail électrique, changement de couleur de la toiture et des gouttières	FAVORABLE (03/04/2024)
DP 068 360 24 A0008	Mme SCHAPPLER Xénia	15 rue de Rouffach	Piscine	FAVORABLE (03/04/2024)
DP 068 360 24 A0009	M. RITT Bertrand	9 rue du Moulin	Pergola	FAVORABLE (14/05/2024)
DP 068 360 24 A0010	M. RITT Bertrand	9 rue du Moulin	Abri de jardin (<i>annule et remplace la DP 068 360 24 A0003</i>)	FAVORABLE (12/04/2024)

DP 068 360 24 A0011	M. FOURNIER David	9 rue de Marbach	Remplacement du portail et rehaussement des murs en aggro	FAVORABLE (29/04/2024)
DP 068 360 24 A0012	M. et Mme HAENN Lucas et ZANOLLI Charline	27 rue Principale	Ravalement de façade	FAVORABLE (10/07/2024)
DP 068 360 24 A0013	Mme MAIER Danielle	4 rue des Tilleuls	Panneaux photovoltaïques	FAVORABLE (05/06/2024)
DP 068 360 24 A0014	Mme PASTIER Jade	20 rue du Pigeonnier	Clôture et piscine	FAVORABLE (10/07/2024)
DP 068 360 24 A0015	Mme NUNES ORNELAS Ana	27 rue de Marbach	Panneaux photovoltaïques	FAVORABLE (01/08/2024)
DP 068 360 24 A0016	ECO FORMALITÉS (pour HAMON Justine et HUFSCHEIDT Matthieu)	9 rue du Pigeonnier	Panneaux photovoltaïques	RETRAIT PAR LE DEMANDEUR (12/07/2024)
DP 068 360 24 A0017	Mme PASTIER Jade	20 rue du Pigeonnier	Agrandissement de la terrasse et installations de deux tonnelles	FAVORABLE (22/07/2024)
DP 068 360 24 A0018	Mme ZIMMERLIN Sabine	13 rue de Marbach	Rénovation des fenêtres, du portail, de la porte d'entrée et installation d'une pergola	EN COURS
DP 068 360 24 A0019	M. BOESCH Jérémy	5 rue des Pruniers	Remplacement du portail et ajout d'une clôture	FAVORABLE (08/08/2024)
DP 068 360 24 A0020	M. DECHAMP Yannick	14 rue du Pigeonnier	Panneaux photovoltaïques	EN COURS
DP 068 360 24 A0021	M. HANER Marjan	2 route de Neuf-Brisach	Panneaux photovoltaïques	FAVORABLE (13/08/2024)
DP 068 360 24 A0022	COMBLE ECO EASY SOLAR (pour MEBOLD Nadia)	1 rue de Hettenschlag	Panneaux photovoltaïques	EN COURS
DP 068 360 24 A0023	M. ORGEL Guillaume	38 rue du Pigeonnier	Abri de jardin et clôture	FAVORABLE (11/09/2024)
PC 068 360 24 A0001	M. ARRANGO Duncan	Rue du Pigeonnier	Maison d'habitation	FAVORABLE (16/02/2024)
PC 068 360 24 A0002	SNC WECSOL	Chemin de Heiteren	Création de cellules à usage de stockage et création d'un abri de voitures avec panneaux photovoltaïques	FAVORABLE (16/04/2024)
PC 068 360 24 A0003	M. LEPPERT Laurent	14 rue de Rouffach	Carport	REFUS (24/05/2024)
PC 068 360 24 A0004	Mme ZIMMERLIN Sabine	13 rue de Marbach	Carport	EN COURS
AT 068 360 24 A0001	COMMUNE DE WECKOLSHEIM	21 rue Principale	Mise aux normes de l'école	EN COURS
AT 068 360 24 A0002	M. RITT Bertrand	9 rue du Moulin	Transformation d'un abri de jardin en magasin de vente de décorations florales	REFUS (11/09/2024)

A cela s'ajoute 8 déclarations d'intention d'aliéner et 8 demandes de certificats d'urbanisme, récapitulées comme suit :

Référence de la DIA	Date de la demande	Vendeur	Acquéreur	Adresse du bien concerné	Exercice du droit de préemption
IIA 068360 24 A0001	04/01/2024	SCI VAUBAN 1673 LE PRÉ CARRÉ	M. KUPPEK Paul	Die Matt (S22 P297 ET 298)	Non exercé
IIA 068360 24 A0002	26/01/2024	Mme KERN Antoinette	M. CROCOLL Benjamin	3 rue de Hettenschlag	Non exercé
IIA 068360 24 A0003	19/02/2024	SCI VAUBAN 1673 LE PRÉ CARRÉ	M. ARRANGO Duncan	Die Matt (S22 P309 ET 321)	Non exercé
IIA 068360 24 A0004	22/04/2024	M. SURMELY Philippe	M. VARACHAUD Corentin et Mme NEUBAUER Claire-Marie	8 rue des Cerisiers	Non exercé
IIA 068360 24 A0005	22/05/2024	SCI 2RG	Non-précisé sur la DIA	4 A rue de l'Ecole	Non exercé
IIA 068360 24 A0006	13/06/2024	M. et Mme CHETTA Jonathan et Angelina	Mme HORSTER Marion	18A rue du Pigeonnier	Non exercé
IIA 068360 24 A0007	17/06/2024	M. DORIER Stéphane	M. MEYER Loïc	5 Chemin de Wolfgantzen	Non exercé
IIA 068360 24 A0008	11/07/2024	M. ROMARY Olivier	M. MEDJITOV Edem	Die Matt (S22 P315 ET 294)	Non exercé

Référence du CU	Date de la demande	Notaire demandeur	Adresse du bien concerné	Date d'établissement du CU
CU 068360 24 A0001	26/01/2024	Notaires associés VIX ET FAUCHER	3 rue de Hettenschlag	01/02/2024
CU 068360 24 A0002	19/02/2024	Maître ANGLESIO David	Die Matt (S22 P309 ET 321)	22/02/2024
CU 068360 24 A0003	08/04/2024	Notaires associés VIX ET FAUCHER	5 route de Dessenheim	19/04/2024
CU 068360 24 A0004	15/04/2024	SCP ZANETTE ET MEURLET KOHLER	8 rue des Cerisiers	19/04/2024
CU 068360 24 A0005	14/05/2024	Maître FAUCHER Nathalie	18 rue du Pigeonnier	15/05/2024
CU 068360 24 A0006	06/06/2024	Maître MULHAUPT Magali	Im Wald (S26 P10)	11/06/2024
CU 068360 24 A0007	17/06/2024	Maître FAUSTHER Grâce	5 Chemin de Wolfgantzen	25/07/2024
CU 068360 24 A0008	11/07/2024	Maître FAUSTHER Grâce	Die Matt (S22 P315)	18/07/2024

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Point 4 : Rapport Annuel 2023 du SIAEP sur la qualité du service de l'eau potable

Le SIAEP a établi le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport a été transmis aux conseillers par voie dématérialisée avant la séance du conseil municipal. Aucune observation n'a été signalée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport 2023 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Point 5 : Réfection du crépi sur les murets de l'école et du local sapeurs-pompiers

Dans le cadre de la reprise du crépi sur le muret de l'école et sur celui du local sapeurs-pompiers, Mme le Maire a demandé un devis auprès de Grand Est Crépi pour ces opérations.

Le devis comprend la préparation et la finition sur les deux côtés du portail du muret de l'école, ainsi que la reprise et la finition du crépi sur le mur du local sapeurs-pompiers. Le montant du devis s'élève à 4 460 € HT, soit 4 906 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'investissement.

M. Sébastien SCHMITT indique à Mme le Maire qu'il y aurait également un autre mur à consolider près de la mairie. Mme le Maire lui répond qu'il s'agit d'une opération plus conséquente, à prévoir éventuellement au budget de l'année 2025.

Après débats, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le devis présenté.

Point 6 : Mise aux normes de l'ascenseur de l'école

Dans le cadre du dossier de travaux de mise en conformité de l'école aux normes ERP, le SDIS a enjoint la commune à équiper l'ascenseur d'une alimentation électrique de sécurité dont la durée de fonctionnement doit permettre d'évacuer les deux PMR admissibles par niveau en cas d'incendie.

Suite à de nombreux échanges avec le SDIS et avec KONE, en charge de la maintenance de l'ascenseur de l'école, il a été convenu que la mise en place d'un câble CR1-C1 relié à un groupe électrogène permettant d'assurer le fonctionnement de l'ascenseur en cas de coupure de courant était la solution la plus adaptée pour répondre à la demande du SDIS.

Un devis pour cet équipement a été demandé à l'électricien PFEIFFER, puisque la société KONE ne réalise pas ce type de travaux. Le devis s'élève à 11 019,52 € HT, soit 13 223,42 € TTC.

Ces travaux sont nécessaires afin d'éviter la fermeture de l'école et permettront d'être en conformité avec les normes relatives à la sécurité incendie et à l'accessibilité pour les personnes handicapées. Une demande de subvention sera adressée à la Préfecture au titre de la DETR et auprès de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach au titre des fonds de concours.

M. Pascal HERTZOG interroge les membres du conseil afin de savoir si les futurs panneaux photovoltaïques qui seront implantés sur la toiture ne pourraient pas alimenter l'ascenseur. Mme le Maire lui répond que cela nécessiterait une puissance importante et qu'en cas d'incendie, les panneaux ne seraient pas fonctionnels. En réponse à la question de Mme Véronique SCHUBNEL, Mme le Maire indique que PFEIFFER s'occupera de l'entretien du groupe électrogène et de sa mise en marche.

M. Jean-Hugues PEYRE demande s'il n'y a pas de possibilité de retarder le dossier. Mme le Maire rappelle que la commission de sécurité de la Préfecture passera en 2025 afin de réaliser un contrôle de conformité de l'école aux normes ERP. Par conséquent, il est indispensable que les travaux soient réalisés avant. M. Jean-Hugues PEYRE lui répond que le vote du Conseil Municipal reste indispensable afin de valider les travaux et que, indépendamment de l'avis de SDIS, il appartient aux membres du conseil de prendre la décision finale. Les conseillers lui indiquent qu'il serait problématique de refuser de faire les travaux, car cela risquerait d'entraîner la fermeture de l'école.

M. Flavien KOEBEL redoute des changements incessants dans la réglementation, obligeant toujours la commune à investir et à réaliser des dépenses dans des travaux de mise aux normes.

Après débats, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le devis présenté. Les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'investissement.

Point 7 : Contrat de bail pour la mise à disposition de l'étang de pêche de Weckolsheim

La nouvelle association « Amicale Loisirs et Pêche de Weckolsheim » a procédé à son inscription auprès du tribunal judiciaire de Colmar en date du 7 septembre 2024. Sa direction se compose de 7 membres : M. LIENHARD Loïc, président, M. SPINDLER Jean-Philippe, vice-président, Mme LIENHARD Patricia, secrétaire, Mme SPINDLER Camille, trésorière, Mme SPINDLER Chantal, secrétaire adjointe et M. LIENHARD Marcel et LIENHARD Tatiana en qualité d'assesseurs. L'association a pour objet l'organisation de la pêche et des loisirs de l'étang, et l'entretien de liens d'amitié entre ses membres.

Le siège social de l'association est situé 2 rue de l'Ecluse, 68600 WECKOLSHEIM.

Mme le Maire souhaite conclure un contrat de bail avec cette nouvelle association, afin de lui donner la possibilité de remettre le terrain et le local en état. Par la suite en 2025, l'association souhaiterait organiser des journées de pêche ouvertes au public. Celles-ci seront soumises à une autorisation préalable de la mairie et seront limitées à cinq journées par an. Le contrat prévoit la mise à disposition, à compter du 1^{er} novembre 2024, des terrains comprenant un plan d'eau situé au lieu-dit « Im Wald » ainsi qu'un grand local ouvert servant d'abri et de coin cuisine.

L'association est également autorisée, avec permission préalable du bailleur dans le cadre des autorisations d'urbanisme, à réaliser sur ces terrains toutes constructions et aménagements conformément à ses buts et activités. Les éventuels travaux seront à la charge financière de l'association. Elle est chargée de l'entretien des espaces verts et berges, et veillera à la qualité de l'eau. Elle assurera l'empoissonnement de l'étang.

La mise à disposition de l'étang est consentie à titre gratuit.

S'agissant de la chasse, le locataire n'entrera pas sur la parcelle de l'étang et chassera sur le pourtour.

M. Jean-Hugues PEYRE s'interroge quant à la destination des journées de pêche, et redoute que celles-ci deviennent un commerce à but lucratif. Mme le Maire répond que les activités de l'association seront soumises à une autorisation préalable de la mairie, qui devra être informée de l'organisation des journées de pêche. Une clause sera ajoutée au contrat, et permettra de réglementer l'organisation des activités de l'association.

Mme le Maire indique aux conseillers qu'une cotisation sera demandée afin de devenir membre de l'association. Celle-ci devra être ouverte à tous les habitants de la commune, dans l'objectif d'apporter de l'animation au sein du village. Pour ce faire, Mme le Maire va réclamer auprès de l'association l'organisation d'une réunion d'information pour tous les habitants.

Après débats, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes du contrat, et autorise Mme le Maire à procéder à sa signature.

Point 8 : Réparation de l'hydrant et acheminement de l'eau jusqu'à l'extension du cimetière

Le cimetière de Weckolsheim est actuellement concerné par différents travaux à réaliser. Suite à la rencontre entre l'entreprise FRUH et Mme le Maire, un devis a été présenté et concerne la réparation de l'hydrant, l'installation de deux robinets d'arrosage ainsi que la fourniture et la pose d'une vanne d'arrêt pour la vidange des deux robinets de puisage en hiver. Le devis s'élève à 2 148,40 € HT, soit 2 578,08 € TTC.

A cela s'ajoute une proposition de l'entreprise Créa Jardins pour la réalisation d'une tranchée de 30 cm par 30 cm, avec lit de sable et remblaiement, dans l'objectif d'acheminer l'eau jusqu'à l'extension du cimetière. Dans le détail, les travaux comporteront une fouille dans le terrain et le transport des terres excédentaires, la réalisation du lit de sable après la pose du tube polyéthylène par FRUH, et le sablage du tube avec mise en place de grillage avertisseur, remblaiement, compactage et repose de la couche de roulé 8/16 en finition. Le devis s'élève à 1 100 € HT, soit 1 320 € TTC.

Après débats, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer les devis présentés. Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement.

Point 9 : Achat de tables et chaises pour le périscolaire

En raison de l'augmentation de la fréquentation du périscolaire avec l'arrivée de nouveaux enfants pour la rentrée scolaire 2024/2025, l'achat de tables et chaises supplémentaires a été rendu nécessaire. Un devis a été établi auprès de WESCO, pour l'acquisition de deux tables pliantes et huit chaises métalliques à dossier protégé.

Le devis s'élève à 779,330 € HT, soit 947,06 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement.

Après débats, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le devis présenté.

Point 10 : Divers

10.1 : Réunion du comité de pilotage de la stratégie agro-environnementale

Lors de la réunion qui s'est tenue à la communauté de communes, laquelle a confié une étude au Bureau CERESCO concernant la stratégie agro-environnementale qui fait suite à la réunion Natura 2000, l'Etat s'est désengagé des projets Natura 2000 et c'est donc la Région et les communautés de communes qui portent actuellement cette politique sur les territoires.

Madame le Maire a demandé à rencontrer le bureau d'études afin d'avoir plus de détails sur les mesures envisagées. Nous sommes en attente d'une date de réunion. Plusieurs objectifs entrent dans la stratégie notamment l'amélioration de la qualité de l'eau dans les zones de captage. Les mesures de changement de pratiques impliquent des risques de perte de rendement et ainsi un risque de dégradation de la rentabilité économique des exploitations. Aussi, pour assurer la rentabilité économique sur le long terme, les filières agricoles doivent être parties prenantes pour assurer des débouchés pour des cultures de diversification. De plus il y a lieu de dire que les enjeux ne concernent pas que le monde agricole. En effet, les particuliers et leurs chiens dans les champs nuisent aussi à l'écologie des oiseaux. Ce sujet est connu et un travail de sensibilisation est en cours. Des pollutions de l'eau brute sont aussi issues des activités humaines autres qu'agricoles.

Pour autant le travail que veut mener le bureau d'études mandaté par la communauté de communes Alsace Rhin Brisach consiste à construire une stratégie agro-environnementale qui traite uniquement des sujets agricoles. Les mesures réglementaires ne sont pas envisagées dans le cadre de cette stratégie qui vise une implication des exploitants sur la base du volontariat. CERESCO travaillera sur le sujet du foncier avec les communes concernées par des secteurs à enjeu.

M. Roger BILLER affirme qu'une partie de la commune fait partie du captage d'eau de Jebsheim. Cette situation revêt donc une importance particulière pour Weckolsheim.

10.2 : Compte-rendu de la réunion avec le SIAEP

M. Luc THOMASSEY, Adjoint, qui est délégué de la commune auprès du syndicat des eaux, a évoqué le problème situé sur la voirie de la rue de Rouffach. Le nécessaire devrait être réalisé par le syndicat pour que ce trou soit réparé.

Par ailleurs, Mme le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une fusion des syndicats des eaux est prévue à partir du 1^{er} janvier 2026, conformément à la réglementation qui entrera en vigueur. Sa gestion sera confiée à la communauté de communes.

10.3 : Inscription de l'Amicale Loisirs et Pêche de Weckolsheim auprès du Tribunal de Colmar

La nouvelle association « Amicale Loisirs et Pêche de Weckolsheim » a procédé à son inscription auprès du tribunal judiciaire de Colmar en date du 7 septembre 2024. L'assemblée générale constitutive de l'association avait eu lieu le 22 juin 2024. Les membres de la direction ont été élus, les projets ont été définis et le montant des cotisations des membres a été fixé.

10.4 – Covoiturage

Il est rappelé qu'une plateforme a été mise en place pour le covoiturage, elle est soutenue par la communauté de communes, il s'agit de BlaBlaCar Daily.

10.5- Récapitulatif état-civil et école

Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 30 septembre 2024, 4 mariages ont été célébrés, 2 PACS ont été signés dont un devant la 1^{ère} Adjointe, 4 naissances ont été enregistrées dont une qui s'est faite dans la maison des propriétaires, les 3 autres à la maternité de Colmar, 1 décès est à déplorer, notre concitoyen est décédé dans sa maison. En ce qui concerne l'école, 29 enfants fréquentent la maternelle bilingue et 29 l'école primaire bilingue. 8 enfants de maternelle et 11 enfants de cursus primaire font partie de la classe monolingue délocalisée à Wolfgantzen.

10.6- Préparation du 80ème anniversaire de la libération de Weckolsheim

La commune a été libérée le 6 février 1945 et il est envisagé de fêter la libération le 6 février 2025. Pour l'organisation de cette manifestation, Madame le Maire propose de faire une réunion avec tous les membres de l'équipe municipale. Elle propose de se réunir le mardi 5 novembre 2024 à 20h à la mairie.

10.7- Cadeaux de fin d'année aux seniors

Il est proposé de reconduire le chèque-cadeau comme l'année passée pour souhaiter de bonnes fêtes aux aînés de notre commune.

10.8 – Relevé des radars pédagogiques

Pascal Herzog ayant transmis les relevés des deux radars pédagogiques pour le mois de septembre, un aperçu de leur contenu est donné ci-dessous :

Radar route de Niederhergheim :

Vitesse moyenne : Sens entrant (45.56 Km/h) Sens sortant (48.66 Km/h)

Vitesse maximum : Sens entrant (112.00 Km/h) Sens sortant (139.00 Km/h)

Radar rue Principale :

Vitesse moyenne : Sens entrant (30.19 Km/h) Sens sortant (35.02 Km/h)

Vitesse maximum : Sens entrant (70.00 Km/h) Sens sortant (104.00 Km/h)

10.9 : Projet d'aire de jeux près du City Park

M. Flavien KOEBEL évoque le projet de mise en place d'une nouvelle aire de jeux au niveau du City Park. Ce projet s'orienterait vers une structure unique. Mme le Maire propose de réunir la commission chargée de ces questions afin d'évoquer le sujet et de prévoir, dans la mesure du possible, un éventuel financement sur le budget de l'année 2025.

10.10 : Cérémonie du 11 novembre 2024

La cérémonie de commémoration du 11 novembre 2024 aura lieu à 11h et sera suivie d'un dépôt de gerbe.

10.11 : Calendrier

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 13 novembre 2024.

La séance est levée à 23h20.

Weckolsheim, le 07 octobre 2024

Le Maire, Arlette BRADAT

